

## **IHAB Recommandation 4 : le peau à peau à la naissance**

### **Le label IHAB**

Le label IHAB est un label de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF International créée en 1991 qui **récompense les services de maternités et de néonatalogies qui offrent un accompagnement optimal** des parents à la naissance de leur enfant et durant tout leur séjour.

#### **La démarche IHAB repose sur le trépied suivant :**

- Une équipe centrée sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère.
- Un environnement et accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leur place, dès la naissance.
- Un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins en pré, péri et post-natal.

**La démarche IHAB s'appuie sur 12 recommandations de bonnes pratiques**, argumentées scientifiquement, qui allient qualité des soins, sécurité et bienveillance.

**Dans le cadre de notre partenariat, IPA vous présente ces recommandations.**

## **Recommandation 4 : Peau à peau à la naissance**

**Placer le nouveau-né en peau à peau avec sa mère immédiatement à la naissance pendant au moins une heure et encourager la mère à reconnaître quand son bébé est prêt à téter, en proposant de l'aide si besoin.**

Détails de recommandation 4 IHAB sur le [formulaire d'auto-évaluation IHAB](#) p.14

Que la naissance ait lieu par **voie basse** ou par **césarienne**, le bébé est placé contre sa mère en contact peau à peau permanent **pendant une heure minimum**, sauf raison médicale justifiable. Les actes comme le poids et les mensurations sont à décaler après ce temps de peau à peau.

Les bébés qui font du peau à peau précoce et prolongé présentent une meilleure adaptation à la naissance pour le maintien de la température, la fréquence cardiaque, l'oxygénation et la glycémie. En continuité sensorielle avec leur mère, ils sont plus apaisés, pleurent peu et tètent plus facilement.

Le peau à peau nécessite une surveillance régulière du bébé et une installation correcte et adaptée du bébé et de sa maman, pour garantir sa sécurité :

- mère légèrement redressée (pas à plat)
- bébé à plat ventre contre sa mère
- tête tournée sur le côté
- visage bien visible et non enfoui
- nez et bouches bien dégagés, non recouverts
- cou non fléchi
- avec une couverture sur le dos.

Plus de précisions sur l'**affiche IHAB Peau à peau « Après la naissance, j'ai avant tout besoin d'être là »** [téléchargeable en cliquant ici](#).

Les modalités d'installation et de surveillance du peau à peau en salle de naissance sont détaillées dans un protocole à rédiger par l'équipe (« Protocole d'accueil du nouveau-né, né par voie basse et né par césarienne »).

Réaliser le peau à peau en salle de césarienne demande un travail en amont, une concertation avec l'équipe d'anesthésie et les obstétriciens notamment.

Lorsque la mère n'est pas disponible, le peau à peau est proposé au papa (ou au co-parent) jusqu'à ce qu'il soit réalisable avec la mère.

**Pour le nouveau-né né avant 37 SA, il s'agit de maintenir une proximité maximale entre la**

### **mère et le nouveau-né, quand leur état médical le permet, en toute sécurité.**

Ce temps de peau à peau permet aux parents de découvrir leur bébé.

Les signes d'éveils et signes qui montrent que le bébé est prêt à téter sont expliqués aux parents, qui sont accompagnés pour la première tétée. Cela facilite le bon démarrage de l'allaitement si tel est le choix de la mère.

### **Pour aller plus loin**

- [Les 12 recommandations IHAB](#)
- [Présentation d'IHAB France et de la collaboration d'IPA](#)
- [Bibliographie au sujet de l'allaitement et du peau à peau](#)
- [La place du père](#) ou co-parent
- [Nos ressources documentaires](#) liées à cette recommandation

Naviguez dans notre **nouvel onglet dédié à IHAB** dans notre barre de menu !

Consultez le catalogue du centre de ressources d'IPA : [base de données documentaire](#)

[voir la recommandation suivante \(à venir\) >](#)